

Le préfet

Privas, le 29 octobre 2018

Le Préfet de l'Ardèche
à
Mesdames et messieurs les Maires du
Département de l'Ardèche

(En communication à Madame la sous-
préfète de Largentière et Monsieur le sous-
préfet de Tournon sur Rhône)

Objet : 2018, centenaire de la Première Guerre mondiale.

Depuis 2013, le cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale a montré la volonté des Français de commémorer le souvenir de ce conflit très présent dans les mémoires.

Pour cette année 2018, le dernier acte du centenaire prend une nouvelle dimension, avec plus de 2 000 projets labellisés, par le souhait du Président de la République de voir cette année consacrée à Clémenceau, surnommé « Père la Victoire » par les Français, du fait des nombreuses cérémonies internationales sur les champs de batailles du nord et de l'est de la France et à l'occasion d'une séquence inédite pour commémorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 avec, du 4 au 9 novembre, l'itinérance du Président de la République sur le champ de bataille, « dans les territoires qui furent meurtris par la guerre et qui aujourd'hui sont meurtris par la crise » (discours du Président de la République le 10 novembre 2017, pour l'inauguration de l'historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf).

Au-delà de la cérémonie au caractère international à l'Arc de triomphe, rassemblant plus d'une centaine de dignitaires étrangers à l'invitation du Président de la République et de l'hommage rendu aux départements du front, dans chaque commune, les Français pourront être invités à se rendre au monument aux morts, haut lieu de mémoire communal, autour du 11 novembre 2018 pour rendre solennellement hommage aux morts pour la France, à travers plusieurs gestes symboliques collectifs.

Ainsi, chaque commune est invitée à proposer aux habitants une veillée le 10 novembre en début de soirée, autour du monument aux morts communal, d'un lieu ou espace mémoriel, illuminé de bougies ou par un éclairage adapté, avec lecture des noms des combattants inscrits sur le monument, de correspondances de poilus à leurs familles.

A l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une empreinte mémorielle très puissante.

Vous avez la possibilité de célébrer le centenaire en faisant retentir les cloches des édifices de votre ressort le 11 novembre à 11 heures, selon les modalités qui paraîtront localement les mieux adaptées, en lien avec les autorités ecclésiastiques et, en tout état de cause, sur la base du volontariat.

Formellement, l'usage des cloches des édifices culturels à des fins civiles doit être prescrit par un arrêté municipal.

A l'occasion de ce 11 novembre 2018, le message transmis à toutes les autorités qui président une cérémonie émanera du Président de la République.

Le secrétaire général,
Chargé de l'administration de l'Etat dans le département

Laurent LENOBLE